



Déclaration préalable de la CGT éduc'action CHSCT-D du 19 juin 2014

Nos conditions de travail sont victimes des politiques d'austérité. Sur le bilan des accidents de travail, notre ministère a fait le choix regrettable d'un CHSCT de proximité départemental réduit à une analyse de statistiques. Mais sur les agressions, nous avons constaté que dans les établissements du second degré, elles étaient plus fréquentes durant le moment de la pause méridienne. C'est en effet un moment où avec les entrées, le self et les couloirs à surveiller la vie scolaire se trouve en sous-effectifs. Le dernier CTSD sur l'assistance éducative, nous a montré qu'il n'y aura pas d'améliorations.

Les politiques d'austérité sont aussi menées par les collectivités territoriales, nous en voyons les conséquences dans la dégradation de nos lieux de travail.

Mais les mesures d'austérité ne sont pas les seules responsables. En application de l'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique, signé le 22 octobre 2013, chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Il y a effectivement urgence ! Les risques psycho-sociaux sont trop présents dans notre administration. Ils ne sont pas une fatalité, ils découlent des choix d'organisation du travail. Les réformes libérales de ces dernières années, avec une autonomie des établissements, trop souvent devenue l'autonomie du chef d'établissement jouent un rôle certains dans l'explosion des situations de souffrance.

Nous sommes, notamment alertés de trop nombreuses situations de hiérarchies maltraitantes, générant de la souffrance au travail. Il y a les pressions et les culpabilisations pour imposer des heures supplémentaires ou pour imposer la prise en charge de tel ou tel dispositif. Le chantage aux dédoublements étant devenu un classique du genre. Certains principaux et proviseurs se permettent des mesures vexatoires. Nous sommes alertés pour des modifications de services illogiques, des nominations de professeurs principaux arbitraires. Certains proviseurs refusent de traiter avec certains coordinateurs de matière qui ne leur semblent pas aller assez dans leur sens. Dans certains établissements, ce que l'on nomme pudiquement les « difficultés relationnelles du chef d'établissement », détruisent des collègues par des pratiques proches du harcèlement. Cela produit énormément de souffrance, et la santé de collègues est attaquée. Quel est l'intérêt pour le service public d'éducation de voir des collègues en arrêt ? de voir des services désorganisés ?

Il n'y a pas que sur la question des RPS qu'il y a urgence. Notre ministère a beaucoup de retard dans la prise en compte de la question de la santé au travail. Le retard pris dans la mise en œuvre du DUER pourtant obligatoire depuis plusieurs années en est un symbole.

Ce CHSCT a pour mission l'étude des conditions de travail et leur amélioration. Nous devrions sortir de ces réunions avec des préconisations. Durant le dernier CHSCT, on ne pouvait que constater une certaine inertie. Si cela ne s'améliore pas cette instance risque de devenir un symbole d'un dialogue social du « cause toujours ».